

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^o B. DE JONGHE, LE C^o TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1909

SOIXANTE-CINQUIÈME ANNÉE.

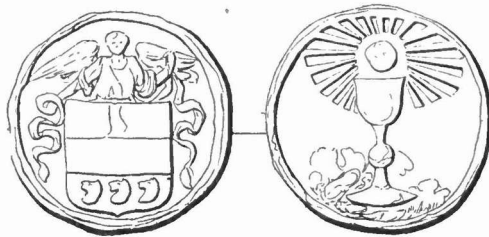


BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite. 21.

1909

M É R E A U
DE
L'ARCHICONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT
A
LEMBEKE (FLANDRE ORIENTALE)



A. — Ange à mi-corps, aux ailes éployées, de face; devant lui, un écu aux armes de la famille Kerremans, qui sont : *de gueules, à la fasce de sable chargée de trois étoiles d'or, accompagné en chef de trois têtes et cols de chiens-braques coupés d'or, et en pointe de trois têtes d'aigles arrachées, aussi d'or.* Dans chaque main l'ange tient une banderole, qui vient orner les côtés de l'écu.

(1) Nous avons puisé la plupart des renseignements qui suivent dans l'intéressante monographie de Lembeke, par Ed. Neelemans : *Geschiedenis der gemeente Lembeke en der vrije Heerlijkheid van Aveschoot. door ED. NEELEMANS.* Gand-Eccloo, 1872.

Rev. — Un calice surmonté d'une hostie rayonnante.

Plomb. Diamètre : 31 millim. Poids : 19,82 gr.
Ma collection.

Ce joli méreau, du commencement du XVIII^e siècle, appartient à l'archi-confrérie du Saint-Sacrement, établie dans l'église paroissiale de Lembeke.

Lembeke est une jolie commune d'environ 3,000 habitants, dans l'arrondissement d'Eecloo (Flandre orientale). Elle est située à 6 kilomètres au N.-E. de cette ville et à 19 1/2 kilomètres au N.-N.-O. de Gand, à proximité de la frontière hollandaise.

L'église paroissiale de Lembeke, placée sous le vocable de saint Gilles, doit son origine à une chapelle que des missionnaires saxons fondèrent au milieu du VIII^e siècle, et qui relevait de l'évêque d'Utrecht. En 1264, à la suite d'une sentence arbitrale rendue entre les évêques d'Utrecht et de Tournai, l'église de Lembeke fut attribuée à l'évêché de Tournai, et resta attachée à ce diocèse jusqu'en 1559. A cette date, elle passa à l'évêché de Bruges, qui venait d'être créé. Depuis 1801 elle fait partie de l'évêché de Gand.

En 1693, Guillaume Kerremans fut nommé curé de Lembeke par l'évêque de Bruges, et cette nomination fut approuvée le 17 mars 1694 par le roi Charles II.

Guillaume Kerremans appartenait à une famille

noble de Bruxelles ; il avait fait ses études à Louvain, et fut vicaire de 1680 à 1693 à Eecloo, où son frère, Jean-François, était alors curé-doyen.

Le curé Kerremans employa tout son zèle à répandre l'instruction religieuse parmi les pauvres de sa paroisse. Il sollicita de l'évêque de Bruges, Guillaume Bassery, l'autorisation de fonder dans son église une archi-confrérie du Saint-Sacrement. Cette permission lui fut accordée le 3 septembre 1697.

La Confrérie du Saint-Sacrement fut l'objet constant de la sollicitude du curé Kerremans. Nous en trouvons la preuve dans son testament, rédigé le 17 février 1717 (1). Par cet acte, il lègue à ladite Confrérie toutes ses terres sises à Lembeke et les rentes qui y sont afférées, à charge d'en remettre le produit au curé ou au prêtre chargé de l'enseignement du catéchisme, l'après-midi des jours de fête.

Ce prêtre devait distribuer deux patards aux pauvres qui, pouvant communier, assistaient néanmoins au catéchisme donné ces jours-là, et un patard aux enfants qui se préparaient avec zèle à leur première communion. Les enfants trop jeunes étaient exclus de la distribution jusqu'à ce qu'ils eussent l'âge requis pour suivre les leçons de catéchisme, données en vue de la première communion.

(1) NEELEMANS, *op. cit.*, p. 315.

C'est dans cette partie du testament que nous trouvons la mention de notre méreau. En effet, il est stipulé que la monnaie peut être remplacée par un *signe en plomb* de la valeur de un ou de deux patards : « ofte wel loode teeckens te deelen van twee stuyvers ende eenen stuyver ».

De la lecture de ce texte on peut conclure qu'il devait exister deux méreaux : l'un de la valeur de deux patards, l'autre n'en valant qu'un. Pour notre part, nous n'avons connaissance que d'un seul. Vu l'absence de signe numéral sur le méreau, on peut supposer que la valeur dépendait de la grandeur de la pièce, et, d'après cette grandeur, nous croyons que notre pièce, du diamètre de 31 millimètres, est celle de la valeur de deux patards.

Le curé Kerremans mourut le 3 février 1722, et, selon son désir, fut enterré au cimetière, derrière le maître-autel. Son épitaphe rappelle la fondation de l'Archi-confrérie du Saint-Sacrement, dont la prospérité lui fut tant à cœur.

Les clauses de son testament furent religieusement respectées et le sont encore de nos jours. Nous croyons donc ne pas commettre d'erreur en faisant remonter notre méreau à l'année 1722, date de la mort du généreux curé Kerremans.

Comme nous le disions plus haut, de nos jours encore, la distribution des revenus de la fondation Kerremans continue à se faire après vêpres dans l'église de Lembeke. Seulement, une chose a disparu : les méreaux. Les nickels troués ont

remplacé les plombs anciens. La pièce que nous possédons a été déterrée dans un champ des environs de la commune; elle est d'assez bonne conservation et forme avec quelques plombs absolument frustes, encore maintenant dans la sacristie de Lembeke, les seuls exemplaires encore connus(1). Et cependant le méreau est joli, intéressant. Pourquoi ne pas le faire renaître? Beaucoup plus artistique dans sa rudesse sculpturale que nos sous modernes, même troués, il rappellera aux pauvres la mémoire d'un généreux pasteur (2). Et ne serait-ce pas de l'indiscrétion de notre part de dire que c'est là l'intention du révérend curé actuel de Lembeke, M. Désiré Sanspeur, à la générosité duquel nous devons notre méreau et à qui nous exprimons ici toute notre reconnaissance?

JEAN JUSTICE.

Gand, octobre 1908.

(1) Depuis la rédaction de cet article, nous avons reçu de M. le curé de Lembeke un second exemplaire, bien conservé, du méreau.

(2) Le souvenir des méreaux s'est conservé dans la mémoire du peuple de Lembeke, qui appelle cette distribution *de loodjes* (les plombs).
